



Mairie de Leudeville

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AOUT 2010

Présents : Ms DUPRE, ORTIN-SERANO, LESIEUR, CALVET, BLEUZEN, DAMIENS, RICHARD, Mmes PLANA, LABBE.

Pouvoirs : Mme SCHARRE à M DUPRE, M. DJOUDI à M. CALVET, M. DOUMAYROU à M.RICHARD, Mme PALMIERI à M. LESIEUR.

Absente : Mme BRUGNON

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour

Monsieur BLEUZEN est élu secrétaire

Délibération mettant fin à la convention avec les sociétés BREMOND et FRANCELOT.

Vu le CGCT,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu la délibération du 1er décembre 2007,

- Considérant que par délibération datée du 21 juillet 2010 la procédure de PLU a été reprise;
- Considérant que le POS opposable est celui approuvé le 23 janvier 1998 révisé le 30 mai 2001 ne comportant pas de zone AU1,
- Considérant que la convention en vue de l'aménagement de la zone AU1 de la Croix Boissée avec les sociétés BREMOND et FRANCELOT est devenue sans objet,
- Considérant de surcroit que les obligations posées par cette convention n'ont pas été respectées par lesdites sociétés,
- Considérant dès lors qu'il convient de constater que la convention est résiliée,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- Constate que la convention en vue de l'aménagement de la zone AU1 signée en application de la délibération du 1er décembre 2007 est devenue sans objet.
- Prononce la résiliation de ladite convention,
- Toutefois, afin de répondre à la nécessité première d'assurer l'implantation des VRD au plus tôt, notamment pour les seuls projets bénéficiant de leurs autorisations de construire, nous nous engageons, dès le début septembre, à désigner un successeur à la Sté BREMOND, après avoir recueilli l'avis du Conseil et de l'ensemble des opérateurs engagés sur le site (ORPEA, PARTHENA, FRANCELOT, BATT)

La présente délibération est adoptée à **l'unanimité**

Dit que la présente délibération sera notifiée par le Maire;

- à Monsieur le Préfet de l'Essonne
- à la société B3M Groupe BREMONT,
- à la société FRANCELOT SAS.
- à Maître Coric, notaire

Le Secrétaire

Le Maire